

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Enfant domicilié dans la commune nouvelle dont :

Quotient familial inférieur ou égal à 499 €	2.35 €
Quotient familial compris entre 500 € et 799 €	3.30 €
Quotient familial compris entre 800 € et 1 399 €	3.55 €
Quotient familial supérieur ou égal à 1 400 €	3.80 €
Quotient familial non fourni	3.80 €
Enfant non inscrit dans le délai imparti (- 8 jours)	4.90 €

Enfant domicilié hors commune nouvelle dont :

Quotient familial inférieur ou égal à 499 €	3.35 €
Quotient familial compris entre 500 € et 799 €	4.30 €
Quotient familial compris entre 800 € et 1 399 €	4.55 €
Quotient familial supérieur ou égal à 1 400 €	4.80 €
Quotient familial non fourni	4.80 €
Enfant non inscrit dans le délai imparti (- 8 jours)	4.90 €

Personnel communal	5.00 €
Adulte	7.20 €